



REPRESENTATION PERMANENTE DE LA FRANCE  
AUPRES DE L'O.S.C.E

**Roms et sinti, mise en œuvre du plan d'action de l'OSCE  
pour l'amélioration de la situation des roms et sinti  
(session de travail 16, jeudi 3 octobre 2013)**

**réponse de la délégation française**

En réponse à l'intervention de la délégation des Etats-Unis ayant fait référence ce matin aux propos du ministre de l'intérieur français, je souhaite souligner les trois points suivants :

1) La France est pleinement engagée en faveur des populations roms en cohérence avec les engagements auxquels elle a souscrit dans le cadre des Nations Unies, de l'OSCE, de l'UE et du Conseil de l'Europe.

2) Au niveau national, notre position, qui a été rappelée avec fermeté au plus haut niveau par le Président de la République hier en Conseil des ministres repose sur la Stratégie nationale pour l'inclusion des Roms adoptée le 8 février 2012 qui fait de l'accès à l'emploi, à l'éducation, à la santé et au logement des priorités, de même que la lutte contre les discriminations et les préjugés.

Afin de faciliter la mise en œuvre de cette stratégie, le Gouvernement français a adopté à l'été 2012 une circulaire interministérielle destinée à renforcer le caractère global et transversal de l'approche adoptée concernant les populations roms. Cette approche met plus particulièrement l'accent sur les réponses individualisées et adaptées à apporter aux personnes et aux familles, en prenant en compte l'ensemble des dimensions, sanitaire, sociale, culturelle et économique, mais également la dimension régionale et européenne. L'évacuation des campements illicites reste l'exception, elle ne peut être justifiée que par décisions de justice en raison de situations d'urgence sanitaire, de danger ou de trouble grave à l'ordre public. Elle est dans tous les cas accompagnée d'un diagnostic individuel des populations concernées et d'un accompagnement pour leur relogement dans un cadre licite.

Par ailleurs, plusieurs mesures concrètes ont ainsi été prises depuis septembre 2012 pour renforcer l'efficacité des politiques d'insertion : en ce qui concerne la scolarisation des enfants, l'accès au marché du travail ou bien encore le logement et la lutte contre les préjugés et la stigmatisation à l'encontre de la communauté rom. Un groupe de travail interministériel « valorisation, droit à la culture » a été mis en place afin de valoriser la culture rom. La France est également partie à la campagne « Dosta ! » (« assez ! » en romani) du Conseil de l'Europe et de la Commission européenne qui vise à lutter contre les stéréotypes, ainsi qu'au programme ROMED de formation de médiateurs mis en place par le Conseil de l'Europe (contribution à hauteur de 185 000 € pour 2011 et 2012- formation de médiateurs).

3) Travailler sur la question de l'intégration des Roms suppose aussi de coopérer avec les pays d'origine de ces populations, et d'appliquer une politique de responsabilité partagée pour mettre en place les mesures les plus adaptées à leurs besoins.

Dans le cadre de la coopération avec les pays d'Europe du Sud-Est, de nombreux projets ont ainsi été mis en place et/ou financés par la France, notamment en Bulgarie, en Roumanie et dans les Balkans pour favoriser l'intégration des Roms dans leur pays d'origine. Au regard de la hausse de la traite des mineurs d'origine rom exploités à des fins de mendicité sur le territoire français, des projets spécifiques ont également été établis pour lutter contre la traite et le trafic illicite des mineurs Roms./.